

dans cette conduite. Si, par hasard, le doux monsieur s'avisait de faire le breffeur et le rodomont, alors (mais alors seulement) mettez la lance en arrêt, rompez-lui couragementement en visière et désarçonnez-le, si vous le voulez ou si vous le pouvez, cela s'entend!

Ce n'est pas à dire qu'en attendant le public devra se mettre à deux genoux devant la chimère d'une alliance comique et bâtarde entre les partisans de M. Cauchon et le *Journal de Québec* d'une part, et messieurs les rouges d'autre part : non, non, et si cette alliance-là est un fait certain (ce que le *Fantasque* ne sait pas encore bien au sûr) ce sera un casus belli sans remède et le signal évident d'une seconde guerre punique ; guerre qui probablement coûtera à la milice des deux couleurs des flots d'encre *bleue* et de bile *rouge*.

—Le *Fantasque* prendra part à cette mêlée trop confuse, mais non pour charger iniquement le plus faible à l'avantage du plus fort.

Voilà ce que nous voulions dire au début de notre chronique de la huitaine.

Qu'ajouterons-nous à ce préambule ? A peu près rien, tant les nouvelles et les sujets de causerie sont rares depuis huit jours.

Les élections ne sont plus au rang des nouvelles, et cependant tout le monde en parle. En plusieurs lieux les élections faites sont à *refaire*, c'est-à-dire qu'elles sont menacées d'être *défaites* ; on veut démolir partout ce que la corruption aurait élevé. On prétend même se mettre à l'œuvre tout de suite pour que ce soit plus tôt fini. Dans le cas où les adversaires des candidats élus réussiraient dans leurs démarches, voici ce qui arriverait inmanquablement :

M. Charles Panet, le représentant du comté de Québec, cet homme tant estimable et tant considéré de tous et même du *Fantasque*, ferait une dégringolade.

M. John O'Farrell (lisez Farrell) élu au comté de Lotbinière sans avoir été *choisi*, ferait restitution aux électeurs de toutes les voix que les électeurs ne lui ont jamais données.

M. — Caron (quel est le nom de baptême de ce jeune homme ? assurément il ne doit pas s'appeler *Modeste* !) non élu par le comté de l'Islet, se verrait enlever son élection imaginaire et par trop *bossée*, si l'on en croit la rumeur courante dans notre faubourg.

Pour M. Hébert (il ne faut pas le confondre avec l'huissier Hébert, mais on le nomme aussi *Herbert*) qui a joué aux affaires électorales avec aussi peu de cérémonie que d'autres joueraient au loto, il apprendrait qu'entre les électeurs respectables de Mégantic et un candidat qui n'est pas honnête, il y a toute la différence que l'on peut remarquer entre M. Marchildon et M. Sicotte sous le rapport politique.

Et enfin, les trois représentants ministériels de la cité de Québec, MM. Alleyn, Simard et Dubord, perdraient aussi leur couronne électorale, non parceque les *bons* votes ne sont pas suffisans de leur côté, mais parcequ'ils ont eu plus de votes *gascons* qu'il n'en a été donné à MM. Evanturel, Plamondon et Huot, bien que ceux-ci aient une quantité de *voix équivoques* beaucoup plus grande qu'il ne le faudrait, dit-on, pour la tranquillité de leur conscience.

Maintenant, portons nos regards sur un fait de grosse immoralité en matière d'élections municipales. M. Mathieu Hearn, avocat, est élu au